

CONTRAT D'ENGAGEMENTS

Parcours Diplômant

S'engager dans un parcours d'études musicales diplômant au sein du Conservatoire de Bois-Colombes implique de prendre les engagements suivants :

- Pour l'élève :
 - Assister à tous les cours auxquels il est inscrit
 - Effectuer le travail demandé par les différents professeurs
 - Avoir une pratique régulière (idéalement quotidienne) à la maison (instrument/Formation Musicale/morceaux de pratique collective)
 - Respecter l'équipe administrative, les professeurs, et les locaux (matériel)
 - S'assurer d'avoir tout son matériel à chacun des cours
 - Se soumettre aux différents examens et évaluations de contrôle continu
 - Participer à l'audition de classe annuelle ainsi qu'aux événements de la saison culturelle (concerts/rencontres/ateliers/animations de la Ville)

- Pour les parents d'élèves mineurs :
 - Inciter/encourager l'enfant dans sa pratique (idéalement quotidienne)
 - Veiller à l'assiduité de l'enfant et à ce que les devoirs soient faits (instrument/Formation Musicale/pratique collective)
 - Prévenir le Secrétariat en cas d'absence justifiée au 01 41 19 83 59 ou par mail : secretariat@conservatoire-bois-colombes.fr
 - Être ponctuel pour déposer et récupérer l'enfant
 - S'assurer que l'enfant vienne en cours avec tout le matériel demandé
 - Prendre connaissance des attendus (acquis par niveaux en instrument et FM) - docs disponibles sur le nouveau site web en octobre 2025
 - Prendre connaissance du Règlement Intérieur 2025
 - Dans la mesure du possible, accompagner les enfants à des concerts (en particulier ceux du Conservatoire)

Fait à Bois-Colombes, le

NOM DE LA FAMILLE :

Signature de l'élève

Signature des parents